

LA FORMATION SUR SITE EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Annexe à la convention de partenariat¹

Identification de l'institution partenaire :

.....

.....

.....

Coordonnées de l'établissement ou service d'accueil :

.....

.....

Tel :

Directeur² :

Référent de site :

Ce document établit le cadre pédagogique sur la base duquel est signée la **convention de partenariat** à laquelle il sera annexé.
Ce cadre définit d'une part les domaines de compétences qui seront travaillés sur le site et leur importance respective pour chacune des séquences de présence sur site et d'autre part l'articulation de ces séquences avec l'organisation semestrielle de la formation en centre telle que la demande l'harmonisation européenne.

Par cet accord, l'institution partenaire, que la convention positionne comme « site qualifiant », est susceptible d'accueillir un ou plusieurs stagiaires de la formation considérée à chacun des stades du parcours, suivant les éventuels pré-requis ou autres modalités qui pourront être indiqués sur ce document.

Ce document sera porté à la connaissance des apprenants susceptibles de solliciter l'établissement pour un stage, ils pourront le prendre en compte pour préparer leur projet de formation sur ce site.

Pour accord : Le/...../.....
Le directeur : Le référent :

¹ (la convention étant établie pour une durée de cinq années, ce document peut être actualisé d'un commun accord sans nécessiter une révision de la convention)
² ayant délégation de signature pour la convention tripartite

NATURE DES INDICATIONS PORTEES SUR CE DOCUMENT

Ce document est élaboré sur la base du référentiel de compétences annexé à l'arrêté organisant la formation et propose **une structuration de la formation sur site** :

- **dans le temps** : chaque **colonne** identifie **par semestre** le nombre global d'heures sur site ainsi que les heures affectées au travail sur chacun des domaines de compétences.
Pour les formations post bac, ces heures sont définies par un référentiel national, référentiel que nous avons transposé pour les autres formations.
- **en domaines de compétences** : **en ligne** sont énoncées, de façon non exhaustive, **les missions, activités et tâches** qui permettront à l'« apprenant » de se mettre à l'œuvre et construire ses compétences en prenant appui sur les apports des séquences en centre de formation.
Ces « activités » peuvent bien sûr être travaillées au cours de l'ensemble des séquences. Les séquences « semestres » cochées X indiquent celles au cours desquelles ces activités seront particulièrement repérées comme indicatives des acquisitions attendues. Elles peuvent donner lieu à évaluation, suivant les référentiels de chaque séquence (ces indications sont fournies dans chaque « référentiel de séquence de formation sur site » remis lors de chaque affectation).

Cette structuration de la formation sur site est établie par le centre de formation, en relation avec le déroulement de la formation et des étapes de validation et de certification.

Les spécificités du site :

Il appartient au site de développer ses spécificités : missions, organisations, expertises, profil des professionnels ressources, etc.

Pour l'information des apprenants et favoriser le travail de préparation du stage, le site est invité à porter en observation ses spécificités au regard de chaque domaine, ses éventuels pré-requis ou toutes autres informations qu'il juge utile.

Ces informations peuvent être portées sur ce document, elles peuvent faire l'objet de tout document qui peut être joint : organigramme, projet, livret d'accueil, etc.

Nous associons à ce document un « **référentiel fonctions /activités** » extrait du référentiel professionnel annexé à l'arrêté. Il est important, en effet, de considérer la complémentarité des compétences dans la construction d'une identité professionnelle qui leur donne sens, identité du professionnel en capacité d'assurer les fonctions qui lui seront confiées.

L'établissement peut proposer des facilités d'hébergement OUI NON de restauration OUI NON d'accès OUI NON

Précisions :

L'institution s'inscrit dans un partenariat européen OUI NON et peut permettre au stagiaire des activités dans ce cadre OUI NON

Précisions :

SEMESTRE	1	2	3	4	5	6
Année	1 ^{ère}		2 ^{ème}		3 ^{ème}	
Identification de la séquence sur site	1	2	3	4	5	
Total des heures sur site par semestre	210	280	350	280	630	350

DC 1 : ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE ENFANT ET DE SA FAMILLE								
Compétences	Missions, activités, tâches	Nombre d'heures et activités soumises à évaluation par semestre						Précisions éventuelles sur les supports, les modalités de travail... spécifiques au site
		35	65	50	115	510	205	
1.1 - Développer des pratiques adaptées d'accueil et d'accompagnement du jeune enfant et de sa famille	- répondre aux besoins et attentes des familles en matière d'accueil	X						
	- établir avec chaque enfant une relation adaptée et appropriée					X		
	- créer les conditions d'un accueil adapté à chaque enfant				X			
	- assurer un accompagnement quotidien dans une relation au jeune enfant		X					
	- respecter les règles éthiques						X	
1.2 - Reconnaître et faciliter au quotidien la fonction parentale	- reconnaître à tout parent une place éducative.				X			
	- définir, avec la famille, le projet d'accueil et d'accompagnement					X		
	- créer les conditions d'accueil et d'échange avec et entre les familles			X				
	- soutenir chaque parent dans sa fonction d'éducation						X	
1.3 - Contribuer à une démarche de prévention précoce	- observer et analyser pour chaque enfant la dynamique des premiers liens		X					
	- accompagner chaque famille et enfant dans les processus d'individuation				X			
	- élaborer avec la famille des solutions adaptées en cas de difficultés					X		

DC 2 : ACTION EDUCATIVE EN DIRECTION DU JEUNE ENFANT

Compétences	Missions, activités, tâches	Nombre d'heures et activités soumises à évaluation par semestre						Précisions éventuelles sur les supports, les modalités de travail... spécifiques au site
		35	180	60	140	80	65	
2.1 - Favoriser le développement global de l'enfant et viser son inscription sociale dans ses différents milieux de vie (famille, école, loisirs...).	- concevoir et mettre en œuvre un projet éducatif				X			
	- proposer les conditions relationnelles et pédagogiques		X					
	- aménager des espaces temps pour que l'enfant puisse s'éveiller et expérimenter				X			
	- analyser et adapter les dispositifs et démarches pédagogiques	X						
	- individualiser les méthodes au sein d'un collectif		X					
	- soutenir les processus d'autonomisation et de socialisation de l'enfant					X		
	- établir des relations personnalisées avec conscience de l'impact de sa subjectivité						X	
2.2 - Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention sur les questions d'éducation, santé et d'exclusion sociale	- assurer des actions préventives concertées en matière d'éducation à la santé et à la sécurité				X			
	- réagir à des situations d'urgence					X		
	- repérer les signes de maltraitance et élaborer des réponses appropriées					X		
	- mettre en place des pratiques éducatives d'hygiène				X			
	- mettre en place des protocoles d'hygiène, de sécurité, respectueux de chaque enfant			X				
	- repérer des situations d'exclusion sociale et élaborer des réponses appropriées	X						

DC3 : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

Compétences	Missions, activités, tâches	Nombre d'heures et activités soumises à évaluation par semestre						Précisions éventuelles sur les supports, les modalités de travail... spécifiques au site
		40	25	200	15	20	50	
3.1 - Contribuer à l'élaboration et à la conduite du projet socio-éducatif au sein d'une équipe pluri-professionnelle de l'établissement ou du service.	- soutenir, en équipe une cohérence d'intervention			X				
	- conduire une réunion					X		
	- articuler sa pratique avec les places de chacun dans un travail en équipe		X					
	- rédiger des écrits professionnels (synthèse, projet, compte rendu...)			X				
	- inscrire l'action éducative dans un cadre administratif et							
	- argumenter ses propositions						X	
	- mutualiser et transmettre son savoir faire				X			
- utiliser les différents supports et techniques de communication	X							
3.2 - Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducatif auprès des jeunes enfants en coopération avec les parents.	- repérer et articuler la place de l'équipe et des parents dans l'action éducative					X		
	- conduire un entretien						X	
	- construire la continuité éducative entre famille et institution				X			
	- se situer et adapter son langage et son écoute au regard de situations complexes			X				
	- restituer aux parents le vécu de l'enfant en leur absence		X					
	- expliciter aux parents le projet éducatif afin qu'ils puissent y prendre place	X						
	- orienter les familles vers les services et personnes compétents	X						

DC 4 - DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES, INTERINSTITUTIONNELLES ET PARTENARIALES

Compétences	Missions, activités, tâches	Nombre d'heures et activités soumises à évaluation par semestre						Précisions éventuelles sur les supports, les modalités de travail... spécifiques au site
		100	10	40	10	20	30	
4.1 - Inscrire les projets et interventions socio-éducatives dans les réalités propres aux institutions et aux politiques de la petite enfance.	- concilier son action avec les exigences budgétaires					X		
	- identifier la place de la structure dans son environnement	X						
	- exercer les responsabilités liées à sa position d'expert de la petite enfance						X	
	- positionner les actions menées dans un contexte de promotion de l'enfance				X			
	- poser clairement l'articulation entre projet éducatif et projet social	X						
	- promouvoir un projet à ses différents niveaux (établissement, social, éducatif)			X				
	- actualiser ses connaissances sur l'évolution des politiques sociales	X						
4.2 - Participer à l'action sociale territorialisée et à la synergie des compétences des différents acteurs.	- conduire des actions conjointes avec les partenaires					X		
	- s'inscrire dans l'organisation d'événements liés à l'action sociale			X				
	- proposer, argumenter dans le cadre de l'élaboration de projets territoriaux		X					

Référentiel fonctions/activités²

Educateur de Jeunes Enfants

Le rôle de l'éducateur de jeunes enfants est défini par :

- ⇒ la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec sa famille : ce qui suppose une éthique, des connaissances et des techniques spécifiques. Cela entraîne, en outre, un travail en équipe, l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des projets éducatifs et sociaux et la contribution au projet d'établissement et de service ;
- ⇒ un positionnement particulier dans le champ du travail social : spécialiste de la petite enfance, il a pour mission d'adapter ses interventions aux différentes populations, de lutter contre les risques d'exclusion, de prévenir les inadaptations socio-médico-psychologiques. Il crée un environnement permettant la construction de liens sociaux et un accompagnement de la fonction parentale. Pour accomplir ses missions, il est amené à développer des partenariats avec les professionnels du champ sanitaire, social et de l'éducation nationale ;
- ⇒ une fonction d'expertise éducative et sociale de la Petite Enfance : il est acteur des politiques sociales territoriales. Il formule et recense les besoins en modes d'accueil, développe concertation et partenariats locaux, favorise et veille à l'adéquation entre les politiques sociales et leur mise en œuvre dans l'environnement où il évolue.

Fonctions :

- 1. Etablir une relation, élaborer et mettre en œuvre le projet éducatif en direction du jeune enfant.**
 - 1.1. Favoriser le développement global de l'enfant et viser l'insertion sociale et scolaire de tous les enfants.
 - 1.2. Développer des pratiques d'accueil et d'accompagnement.
 - 1.3. Se positionner dans une démarche de prévention précoce.
- 2. Etablir une relation, élaborer et mettre en œuvre le projet éducatif en coopération avec les parents.**
 - 2.1. Accueillir les familles dans leurs singularités, travailler les liens et les relais avec les parents.
 - 2.2. Reconnaître et faciliter au quotidien la place et la responsabilité des parents. Valoriser ou soutenir les compétences parentales.
- 3. Concevoir et conduire l'action éducative au sein d'une équipe pluri-professionnelle.**
 - 3.1. Inscrire l'action éducative dans les réalités et contraintes de l'établissement ou du service.
 - 3.2. Assurer avec l'équipe la cohérence de l'action éducative auprès des jeunes enfants en coopération avec les parents.
 - 3.3. Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention sur les questions d'éducation et de santé.
- 4. Elaborer l'action éducative et sociale en lien avec les cadres institutionnels, partenariaux et les politiques de la famille et de l'enfance.**
 - 4.1. Inscrire l'action éducative dans les réalités et exigences propres aux problématiques des structures et des services de l'enfance.
 - 4.2. Participer à l'action sociale territorialisée et à la synergie des compétences des différents acteurs.
 - 4.3. Exercer une fonction d'expertise socio-éducative « Petite Enfance » en tant qu'acteur des politiques sociales.

² Extrait de l'annexe 1 de l'arrêté organisant la formation.